31/12/2021

Fonds de droit français

GROUPAMA DINAMICO

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 7

5. Certification du commissaire aux comptes 14

6. Comptes de l'exercice 19

7. Annexe(s) 38

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA DINAMICO

Part N, C - Code ISIN : FR0000995110

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification: Actions internationales

Objectif de gestion :L'objectif de gestion est d'obtenir sur la durée de placement recommandée, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur composite indicatif suivant : 80% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 80% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera principalement une approche « Top down » :

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 3.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 60% et 100% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

Le gérant pourra s'exposer aux actions de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 50% de l'actif du fonds.

L'exposition minimale au risque de taux sera de 0% de l'actif net pour un maximum de 40% de l'actif net. Les investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 10% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d'obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

Le FCP pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heures de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 Février 2021 :

- Mise à jour des performances 2020 ;
- Mise à jour des frais courants présents dans le DICI suite à la clôture de l'exercice fin décembre 2020.

10 Mars 2021 :

- Fonds catégorisation « article 6 » ;
- Mise à jour règlementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).

1er Décembre 2021 :

- Mise à jour réglementaire pour Taxonomie (article 6) ;
- Mise à jour de l'indice Barclays remplacé par Bloomberg.

3. RAPPORT DE GESTION

La tendance des marchés en 2021 se situe dans la continuité du rebond amorcé en 2020. Tout au long de la période, les actifs risqués bénéficient pleinement des bienfaits de la vaccination et du soutien inconditionnel des politiques monétaires et fiscales.

Les bonnes tendances de 2020, se poursuivent au premier 2021 et ce d'autant plus que la situation sanitaire est en amélioration aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents. Les campagnes de vaccination s'accélèrent même si l'apparition de nouveaux variants suscite quelques inquiétudes. Les indicateurs de cycle sont au vert, les publications macroéconomiques surprennent positivement et les saisons de résultats des entreprises apportent leurs lots de bonnes surprises et soutiennent les marchés d'actions. Les segments sensibles au cycle surperforment les segments défensifs, le style « value » surperforme le style « growth » et les small-caps surperforment les large-caps. Du côté des marchés du crédit, l'activité des banques centrales conduit à une contraction continue des spreads de crédit. Les premières craintes sur l'inflation apparaissent du fait notamment de la forte hausse des matières premières et des goulets d'étranglements sur différentes chaines de valeurs industrielles.

Au deuxième trimestre 2021, les marchés d'actions développés retrouvent leurs niveaux d'avant crise et les niveaux de valorisations posent question. Fort heureusement la dynamique bénéficiaire reste solide. L'écart se creuse avec les marchés émergents qui sont pénalisés par un moindre accès à la vaccination et par le ralentissement en Chine. La résurgence des pressions inflationnistes pousse par ailleurs certaines banques centrales (Brésil, Argentine, Russie, Turquie) à resserrer les conditions monétaires. Du coté obligataire, le positionnement des investisseurs prend acte également de la forte amélioration de la conjoncture économique. La normalisation des rendements souverains se poursuit de façon logique et sans excès (hausse des taux longs), les primes de risque de crédit retrouvent des niveaux d'avant crise et les bonnes publications du premier trimestre continuent d'alimenter l'appétit des investisseurs pour les actifs risqués.

Au troisième trimestre 2021, la croissance économique ralentit aux US dans un contexte où l'inflation continue d'accélérer. Les banques centrales montent au créneau et défendent la thèse d'une inflation transitoire résultant principalement d'un choc de demande lié à la réouverture des économies suite aux nombreux confinements. Les taux longs se détendent, le leadership de style tourne à l'avantage des valeurs de croissance mais le directionnel des marchés d'actions reste globalement porteur. Les bénéfices des entreprises restent solides, les publications de bénéfices continuent de surprendre positivement et les niveaux de valorisation se détendent quelque peu.

Le début du quatrième trimestre est marqué par un fort rebond des actifs risqués à la suite des bonnes publications de résultats du Q32021. La hausse ininterrompue des surprises d'inflation ne semble pas inquiéter outre mesure les investisseurs. Au mois de novembre, la découverte d'un nouveau variant Sud-Africain remet le risque sanitaire sur le devant de la scène et provoque un repli vers les actifs refuge. Le repli sera de courte durée du fait de la moindre dangerosité du nouveau variant. En fin d'année 2021, les actifs risqués renouent avec leurs tendances haussières malgré un changement notable du discours des banquiers centraux. Sans nul doute, les craintes inflationnistes remontent en tête des préoccupations.

Sur l'ensemble de l'année 2021, les marchés d'actions affichent des performances remarquables. Le SP500 est en hausse de 26.89% et le DJ Stoxx 600 progresse de 22.25%. Les obligations souveraines pâtissent de la hausse des taux et affichent des performances négatives sur l'année. Entre les deux extrêmes, Les obligations d'entreprises bénéficient de la contraction des spreads de crédit mais restent pénalisées par le mouvement des taux. Tout au long de la période sous revue nous avons maintenu un positionnement moyen pro-risque caractérisé par une surexposition sur les marchés actions et en particulier sur les segments les plus sensibles au cycle. Dans la poche obligataire, nous avons surpondéré le crédit (dettes d'entreprises) au détriment des obligations souveraines.

<u>Performances sur l'année 2021</u>

Groupama Dinamico-N performe de 19.95% contre 17.66% pour son indice de référence, soit une surperformance (Net Of Fees) de +2.29%.

Groupama Dinamico-IC performe de 21.11% contre 17.66% pour son indice de référence, soit une surperformance (Net Of Fees) de +3.45%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	135 486,68	972 549,92
SOURCE S&P 500 UCITS ETF		802 376,91
AMERI-GAN O		769 239,60
GROUPAMA US EQUITIES O		735 988,07
GROUPAMA ASIE O	97 958,88	495 219,62
GROUPAMA OBLIG EURO O		275 886,49
GROUPAMA JAPON STOCK O	42 897,84	187 206,04
GROUPAMA CREDIT EURO O		186 482,50

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 6 199 246,12**
  - o Change à terme : 6 199 246,12
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL LTD J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 6 810 184,36 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 :

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Cet OPCVM reste néanmoins exposé à des risques de durabilité. Ces risques de durabilité sont intégrés dans les prises de décisions en matière d'investissement et le suivi des risques.

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :
- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs

- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.
Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;

- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :
Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :
- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :
- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019	*6 459 435 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3è tiers)	*236 432 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2è tiers)	*210 087 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1er tiers)	*226 975 euros*

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)	*7 822 602 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 004 180 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

GROUPAMA DINAMICO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA DINAMICO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2022.04.15 18:04:23 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 *en* EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**8 557 365,71**	**10 476 051,59**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**8 557 365,71**	**10 476 051,59**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 557 365,71	10 476 051,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**6 214 644,24**	**6 993 622,40**
Opérations de change à terme de devises	6 199 246,12	6 993 593,22
Autres	15 398,12	29,18
COMPTES FINANCIERS	**356 039,51**	**126 929,28**
Liquidités	356 039,51	126 929,28
TOTAL DE L'ACTIF	**15 128 049,46**	**17 596 603,27**

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 510 047,08	9 871 176,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	528 593,24	900 476,13
Résultat de l'exercice (a,b)	-109 800,77	-129 348,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**8 928 839,55**	**10 642 303,56**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**6 199 209,90**	**6 954 191,55**
Opérations de change à terme de devises	6 167 511,56	6 941 189,26
Autres	31 698,34	13 002,29
COMPTES FINANCIERS	**0,01**	**108,16**
Concours bancaires courants	0,01	108,16
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**15 128 049,46**	**17 596 603,27**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15,71	334,60
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**15,71**	**334,60**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	954,76	865,08
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**954,76**	**865,08**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-939,05**	**-530,48**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	119 421,65	139 701,05
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-120 360,70**	**-140 231,53**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	10 559,93	10 882,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-109 800,77**	**-129 348,95**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger :

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Actions : Dernier cours du jour de valorisation
=> Obligations : Dernier cours du jour de valorisation.
NB : la place de cotation ISMA ne délivre que des cours veille et jamais de cours jour.

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

- Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé :

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPCVM ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations ont été communiquées au Commissaire aux Comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché.

Titres et actions d'OPC :

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

- **Titres de créances négociables :**

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN - Bons du Trésor à taux fixes et à intérêt annuel - et les BTF - Bons du Trésor à taux fixes - sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
  - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
  - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

- **Opérations de gré à gré :**

- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN - Titres de Créances Négociables - (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés actions sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés taux sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés actions sont évaluées au cours de clôture du jour.
- Les options sur les marchés dérivés taux sont évaluées au cours de clôture de la veille.

- **Acquisitions et cessions temporaires de titres :**

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des indemnités contractuelles.

- **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devises)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps
  - Swap de taux adossés ou non adossés Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si taux fixe/taux variable) ou à taux variable (si taux variable/taux fixe) au prix du marché.
  - Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Frais de gestion

- **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Parts N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 1,50% TTC*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,50%
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur
** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Parts I :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,55% TTC*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,50%
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur
** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

La rétrocession des frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part GROUPAMA DINAMICO I	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA DINAMICO N	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**10 642 303,56**	**10 966 249,68**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	122 276,54	291 283,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 515 607,16	-1 426 959,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 093 470,66	531 971,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-168,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	175 747,75	966 922,31
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-743 456,09	-413 117,67
Frais de transactions	-802,53	-3 400,41
Différences de change	311 863,60	-394 530,41
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	963 403,92	264 284,44
Différence d'estimation exercice N	*2 903 329,78*	*1 939 925,86*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 939 925,86*	*-1 675 641,42*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-120 360,70	-140 231,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**8 928 839,55**	**10 642 303,56**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							356 039,51	3,99
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,01	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	356 039,51	3,99								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	0,01									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	3 500 142,12	39,20						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	15 398,12	0,17						
Comptes financiers	41 483,73	0,46	759,92	0,01	1 366,38	0,02		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	5 276 116,78	59,09	545 992,21	6,11	345 402,57	3,87		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	6 199 246,12
	Ventes à règlement différé	15 398,12
TOTAL DES CRÉANCES		**6 214 644,24**
DETTES		
	Vente à terme de devise	6 167 511,56
	Achats à règlement différé	21 828,34
	Frais de gestion fixe	9 870,00
TOTAL DES DETTES		**6 199 209,90**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**15 434,34**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA DINAMICO I		
Parts souscrites durant l'exercice	601,403000	65 362,68
Parts rachetées durant l'exercice	-3 834,307000	-409 493,74
Solde net des souscriptions/rachats	-3 232,904000	-344 131,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 086,311000	
Part GROUPAMA DINAMICO N		
Parts souscrites durant l'exercice	3 421,118000	56 913,86
Parts rachetées durant l'exercice	-189 601,818000	-3 106 113,42
Solde net des souscriptions/rachats	-186 180,700000	-3 049 199,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	388 894,703000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA DINAMICO I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA DINAMICO N	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Part GROUPAMA DINAMICO I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 100,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA DINAMICO N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	110 321,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 810 184,36
	FR0010891432	AMERI-GAN O	1 757 832,05
	FR0010889758	GROUPAMA ASIE O	174 454,07
	FR0010890459	GROUPAMA CREDIT EURO O	444 593,24
	FR0012097319	GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	1 568 660,84
	FR0010892133	GROUPAMA JAPON STOCK O	555 180,64
	FR0013283496	GROUPAMA OBLIG EURO O	556 502,75
	FR0013229739	GROUPAMA US EQUITIES O	1 752 960,77
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**6 810 184,36**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-109 800,77	-129 348,95
Total	**-109 800,77**	**-129 348,95**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA DINAMICO I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-8 646,32	-8 457,04
Total	**-8 646,32**	**-8 457,04**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA DINAMICO N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-101 154,45	-120 891,91
Total	**-101 154,45**	**-120 891,91**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	528 593,24	900 476,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**528 593,24**	**900 476,13**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA DINAMICO I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	98 649,17	143 595,97
Total	**98 649,17**	**143 595,97**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA DINAMICO N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	429 944,07	756 880,16
Total	**429 944,07**	**756 880,16**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	**12 109 232,98**	**9 811 690,09**	**10 966 249,68**	**10 642 303,56**	**8 928 839,55**
Part GROUPAMA DINAMICO I en EUR					
Actif net	1 995 473,39	1 593 284,94	1 748 931,12	1 701 919,08	1 676 328,13
Nombre de titres	23 985,094000	21 523,467000	19 409,013000	17 319,215000	14 086,311000
Valeur liquidative unitaire	83,19	74,02	90,10	98,26	119,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,16	0,61	0,23	8,29	7,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,05	-0,14	-0,31	-0,48	-0,61
Part GROUPAMA DINAMICO N en EUR					
Actif net	10 113 759,59	8 218 405,15	9 217 318,56	8 940 384,48	7 252 511,42
Nombre de titres	746 769,726000	688 546,988000	640 454,987000	575 075,403000	388 894,703000
Valeur liquidative unitaire	13,54	11,93	14,39	15,54	18,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,66	0,09	0,03	1,31	1,10
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,11	-0,15	-0,17	-0,21	-0,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMERI-GAN O	EUR	35,37	1 757 832,05	19,69
GROUPAMA ASIE O	EUR	9,079	174 454,07	1,95
GROUPAMA CREDIT EURO O	EUR	29,951	444 593,24	4,98
GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	EUR	94,846	1 568 660,84	17,57
GROUPAMA JAPON STOCK O	EUR	24,988	555 180,64	6,22
GROUPAMA OBLIG EURO O	EUR	51,108	556 502,75	6,23
GROUPAMA US EQUITIES O	USD	98,3	1 752 960,77	19,63
TOTAL FRANCE			**6 810 184,36**	**76,27**
IRLANDE				
SOURCE S&P 500 UCITS ETF	USD	2 205	1 747 181,35	19,57
TOTAL IRLANDE			**1 747 181,35**	**19,57**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**8 557 365,71**	**95,84**
TOTAL Organismes de placement collectif			**8 557 365,71**	**95,84**
Créances			**6 214 644,24**	**69,60**
Dettes			**-6 199 209,90**	**-69,43**
Comptes financiers			**356 039,50**	**3,99**
Actif net			**8 928 839,55**	**100,00**

Part GROUPAMA DINAMICO I	**EUR**	**14 086,311000**	**119,00**
Part GROUPAMA DINAMICO N	**EUR**	**388 894,703000**	**18,64**

7. ANNEXE(S)

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA DINAMICO

Part I, C - Code ISIN : FR0010270330

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Actions Internationales

Objectif de gestion :L'objectif de gestion est d'obtenir sur la durée de placement recommandée, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur composite indicatif suivant : 80% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Indicateur de référence : 80% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera principalement une approche « Top down » :

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 20% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 3.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 60% et 100% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

Le gérant pourra s'exposer aux actions de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 50% de l'actif du fonds.

L'exposition minimale au risque de taux sera de 0% de l'actif net pour un maximum de 40% de l'actif net. Les investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 10% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

L'actif des OPCVM sous-jacents sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Note), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de véhicules de titrisation, d'obligations foncières et d'obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

Le FCP pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heures de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, ← → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.